



Compte- rendu

22^{ème}

Assemblée générale



Annemasse, mercredi 20 mars 2019

17h00 - 18h30



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA MOT DU 20 MARS 2019

Le mercredi 20 mars 2019 s'est tenue la 22ème Assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière à Annemasse et à Genève, à l'invitation d'Annemasse Agglo, du Pôle métropolitain du Genevois français, du GLCT Grand Genève et de la République et du Canton de Genève. Celle-ci réunit ses partenaires : collectivités publiques françaises et étrangères, Etats, structures de coopération transfrontalière, grands opérateurs publics, observateurs divers, mobilisés sur les questions transfrontalières.

A ce jour, l'association compte 72 membres (personnes morales), 2 membres personnes physiques (parlementaires national et européen), et 6 membres fondateurs et partenaires.

MEMBRES	REPRESENTANT(S), Fonction du représentant
Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord (AGAPE)	Jean Marc DURIEZ
Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR)	Pouvoir au Président
Agence d'urbanisme et de développement Pays de St-Omer-Flandres intérieure	François DECOSTER
Agence Transfrontalière de l'Eurocité Basque Bayonne San Sébastian	Jean-Pierre LAFLAQUIERE
Agglomération Urbaine du Doubs	Pierre VAUFREY
Annemasse Agglo	Christian DUPESSEY
Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque	/
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane	/
CNFPT	Benoît CATHALA
Collectivité de Saint-Martin	Pouvoir au Président
Collectivité de Corse	/
Collectivité Territoriale de Guyane	/
Communauté d'Agglomération Ardennes Métropole	/
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	Pascal CURIE
Communauté d'Agglomération Maubeuge - Val de Sambre	/
Communauté d'Agglomération Pays Basque	Jean-Pierre LAFLAQUIERE

MEMBRES	REPRESENTANT(S), Fonction du représentant
Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie	Tristan ATMANIA
Communauté de Communes du Briannonnais	/
Communauté de Communes Pyrénées Haut- Garonnaises	Pouvoir au Président
Communauté de la Riviera Française	/
Communauté Urbaine de Dunkerque	/
Conférence Transfrontalière Mont-Blanc	Nicolas EVRARD
Conférence TransJurassienne	Nicolas BEAUPAIN
Conseil départemental de Haute-Savoie	Bérangère COMBRE
Conseil départemental de l'Ain	Guy LARMANJAT Brigitte BETTU
Conseil départemental des Ardennes	Jean-Baptiste VAN DE WIELE
Conseil départemental des Hautes-Pyrénées	/
Conseil départemental du Haut-Rhin	Brigitte KLINKERT
Conseil départemental du Nord	Sylvie LABADENS
Conseil départemental Pas-de-Calais	Pouvoir au Président
Conseil départemental Pyrénées-Orientales	/
Conseil Régional Grand Est	Pouvoir à Edouard JACQUE
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	Pouvoir au Président
Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	Frédéric BONHOURE
Conseil Régional Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur	Laurence BOETTI-FORESTIER
CRD EURES / Frontaliers Grand Est	Edouard JACQUE
ENEDIS	/
Eurodistrict Trinational de Bâle	Anne-Catherine GIESHOFF
Eurométropole de Strasbourg	Robert HERRMANN
Fédération nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)	/
Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France	/
Fédération française des clubs alpins et de montagne	/

MEMBRES	REPRESENTANT(S), Fonction du représentant
Forum transfrontalier Arc jurassien	Marcel SCHIESS Jacques-André TSCHOUMY
GFGZ	Indrani DAS SCHMID
GECT Alzette Belval	Marine CAMPS
GECT Eurodistrict PAMINA	Pouvoir à Michel CHARRAT
GECT Eurodistrict SaarMoselle	Marie KIFFER
GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau	Julia WYSSLING
GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai	Pouvoir au Président
GECT Hôpital de Cerdagne	Xavier FAURE
GECT Secrétariat du Sommet de la Grande Région	Pouvoir à Edouard JACQUE
Generalitat de Catalunya	Josep PUIGBERT I PUNSET
GLCT Grand Genève	Christian DUPESSEY
Groupement transfrontalier européen	Michel CHARRAT
Groupe IDELUX-AIVE	Pouvoir au Président
Métropole Européenne de Lille	Simon JODOGNE
Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)	Laurence NAVALESI
Pôle Emploi Direction Générale	/
Pôle Métropolitain Côte d'Opale	/
Pôle métropolitain du Genevois français	Jean DENAIS
Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain	/
Pôle métropolitain d'Alsace	Robert HERRMANN
Principauté d'Andorre	/
Principauté de Monaco	/
Province du Limburg (NL)	/
Région Wallonne	/
République et Canton de Genève	Anna-Karina KOLB
SMEAG	/
Ville de Bastia	/

MEMBRES	REPRESENTANT(S), Fonction du représentant
Ville de Beausoleil	/
Ville de Mulhouse	Pouvoir au Président
Ville de Thionville	/
Adhésion Individuelle - Anne SANDER, Député européen	Pouvoir à Brigitte KLINKERT
Adhésion Individuelle - Joël GIRAUD, Député	Pouvoir au Président
Caisse des Dépôts / Banque des Territoires	Arnaud DAOUDAL
CGET	Serge MORVAN
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Jacques CHAMPAGNE DE LABRIOLLE
Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, DGCL	Mathilde CISOWSKI
Ministère des Outre-Mer	/
Grand-Duché de Luxembourg	/

Membres présents : 39 dont personnes physiques et membres fondateurs/partenaires ;

13 pouvoirs. Le quorum est atteint (39 + 13 = 52).

22ème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

ORDRE DU JOUR

Allocutions d'ouverture

Jean DENAIS, Président, Pôle métropolitain du Genevois français

Robert HERRMANN, Président de la MOT, Président de l'Eurométropole de Strasbourg

1. **Présentation des nouveaux adhérents**
 - Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie
 - Fédération française des clubs alpins et de montagne
2. **Validation de l'ordre du jour**
3. **Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 22 mai 2018**
4. **Rapport d'activité 2018** par Jean PEYRONY, Directeur général de la MOT
5. **Rapport financier 2018** par Michel CHARRAT, Trésorier de la MOT
 - résultats de l'exercice 2018
 - rapport du Commissaire aux comptes
6. **Débat et vote sur les rapports présentés** (dont affectation du résultat de l'année 2018)
7. **Présentation du programme de travail 2019** par Jean PEYRONY, Directeur général de la MOT - débat et vote
8. **Présentation du budget 2019 et du barème des cotisations 2020** par Michel CHARRAT, Trésorier de la MOT - débat et vote
9. **Allocution de clôture**

Serge MORVAN, Commissaire général à l'égalité des territoires, CGET

Fin de l'Assemblée générale

22ème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Allocutions d'ouverture

Jean DENAIS, Président du Pôle métropolitain du Genevois français

Jean DENAIS souhaite la bienvenue aux participants et explique que les intercommunalités se sont structurées côté français au sein du Pôle métropolitain afin de parler d'une seule voix à leurs partenaires suisses.

C'est la première fois que l'Assemblée générale de la MOT se déroule à Annemasse, au cœur de l'Agglomération transfrontalière d'un million d'habitants. Un actif sur trois vit dans le Genevois français, qui représente 8 intercollectivités pour 117 communes. Ils gagnent 10 000 habitants par an, ce qui en fait l'agglomération la plus dynamique de la métropole. Le territoire accueille environ 100 000 travailleurs transfrontaliers, ce qui correspond à un tiers des travailleurs transfrontaliers en France ; d'où l'intérêt d'accueillir la MOT aujourd'hui.

Il s'agit d'une agglomération transfrontalière de portée européenne, forte de son interdépendance historique transfrontalière, avec beaucoup de dynamiques communes, par exemple, la transition écologique. La coopération transfrontalière est un gage de leur réussite via des projets structurants et des services communs.

L'Union européenne est présente sur le territoire même si la Suisse n'en fait pas partie. Le territoire se caractérise ainsi par deux monnaies, euro et franc suisse, et une forte disparité des niveaux de vie et des pouvoirs d'achat. Le Léman Express n'était possible qu'avec des fonds européens. Le RER transfrontalier est porteur de forts enjeux pour leur territoire. Il s'est agi d'associer tous les niveaux d'acteurs : nationaux, régionaux, locaux, européens...

La coopération transfrontalière est faite de projets, de réalisations, de services communs. Une Europe qui se construit par la base. L'Union européenne doit renforcer ses capacités de soutien et aider à construire une Europe de proximité. La devise du Pôle métropolitain est de réunir en communauté de moyens, agir en communauté de projets et réussir en communauté de destin.

Allocution d'ouverture par Robert HERRMANN, Président de la MOT, Président de l'Eurométropole de Strasbourg

Robert HERRMANN, président de la MOT, souhaite la bienvenue aux participants à l'occasion de la 22ème Assemblée générale de la MOT, en précisant que c'est un moment particulier pour lui car c'est la première Assemblée générale qu'il préside.

Il souligne la qualité de l'accueil des quatre membres et partenaires de la MOT : Annemasse Agglo, le Pôle métropolitain du Genevois français, le GLCT Grand Genève et la République et le Canton de Genève.

Il évoque aussi les visites de terrain d'un intérêt particulier pour les membres de la MOT : le CEVA et le Léman Express, la voie verte et le Tramway Annemasse-Genève.

Aujourd'hui des évolutions favorables à la coopération transfrontalière se produisent. Parmi ces évolutions, le traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019. La MOT publie la brochure sur l'observation transfrontalière franco-allemande afin d'anticiper la mise en œuvre du traité.

Il évoque également le Schéma de coopération transfrontalière (SCT) de Strasbourg qui définira, tout comme les deux autres SCT français (de Lille et de Nice), des actions transfrontalières aux différentes échelles. Il est réalisé avec l'appui de l'ADEUS et de la MOT.

Il indique que nous sommes aujourd'hui à un tournant où les doutes économiques, écologiques, et démographiques des citoyens se multiplient.

Dans ce contexte, l'ouverture européenne, la coopération transfrontalière et les services publics transfrontaliers sont une chance. Les territoires transfrontaliers peuvent, par exemple, contribuer à la transition énergétique, comme le montre le dernier cahier de la MOT sur la transition énergétique et la coopération transfrontalière. Ces territoires transfrontaliers ont besoin que les États les prennent mieux en compte.

Les besoins et les enjeux des territoires rejoignent les quatre thèmes du débat national : la fiscalité, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté, l'organisation de l'État et des services publics. La MOT y a participé. Un pilotage national (par le biais d'une coordination interministérielle, la future Agence nationale de la cohésion des territoires-ANCT, etc.) est plus que jamais nécessaire.

La MOT poursuit son travail aux côtés des acteurs et des différents niveaux impliqués. Il rappelle pour cela le besoin du soutien de ses partenaires au premier rang desquels le CGET et la Banque des Territoires.

1. Présentation des nouveaux adhérents

Robert HERRMANN ouvre l'Assemblée générale et souhaite la bienvenue aux 2 nouveaux membres qui ont rejoint le réseau depuis la dernière Assemblée générale en mai 2018 : la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie et la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM), dont seule la première a pu venir aujourd'hui.

Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie

Tristan ATMANIA, chef de projet coopération transfrontalière, présente la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie qui se situe à la frontière avec la Sarre en Allemagne. La Communauté d'Agglomération est créée le 1er janvier 2017 par la fusion de deux Communautés de Communes, la Communauté de Communes du Pays Naborien et la Communauté de Communes du Centre Mosellan.

L'intercommunalité évolue et prend le nom de Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie. Elle s'étend sur 348 km² et abrite 41 communes pour 53 807 habitants. Elle s'articule autour de Saint-Avold qui affirme son rôle de centralité avec 15 748 habitants.

La fusion de ces deux intercommunalités s'est réalisée en toute logique afin d'associer les Communes membres au sein d'un espace de solidarité vers un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Dans cette optique, la stratégie de rayonnement de la collectivité, membre de l'Eurodistrict SaarMoselle, s'appuie essentiellement sur son activité industrielle d'une part et sa caractéristique frontalière d'autre part.

Une collectivité de projets, organisatrice de la réorientation stratégique de son territoire

La Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie a été retenue pour figurer parmi les 124 Territoires d'Industrie en France ainsi que pour bénéficier du plan national « Action Cœur de Ville ». A ce titre, ils ont été récompensés par le biais du Panonceau d'Or Cœur de Ville 2019 qui récompense les 10 meilleurs projets de redynamisation en France sur les 222 villes participantes au programme.

La collectivité fait aussi face au défi de la reconversion industrielle sur son territoire.

L'action se concrétise par les implantations prévues en 2019 de 3 nouvelles entreprises dans le domaine de la Chimie Verte, à savoir Metabolic Explorer (Metex), Quaron et Afyren pour un investissement global de 250 millions d'euros et la création à terme de plus de 150 emplois. Enfin, la reconversion de la Centrale Thermique Emile Huchet dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique sera le point d'action majeur du plan lié à la labellisation « Territoires d'industries ».

La Saarland Strategie, un outil d'attractivité au cœur de l'Espace Européen Saar-Lor-Lux

A l'instar de la « Frankreich Strategie » du Land de Sarre lancée en 2013, ayant vocation à faire de la Sarre la porte d'entrée des français en Allemagne, l'Agglomération de Saint-Avold veut devenir la porte d'entrée des Sarrois dans le Grand Est et en France.

Dans une situation de dynamique démographique divergente dans la Grande Région, entre une population luxembourgeoise en constante croissance et une population sarroise vieillissante et en constante diminution, la Sarre renferme un nombre important d'emplois disponibles et pérennes.

Le dispositif couvre les domaines de la mobilité et du multilinguisme ; il se décline par conventions avec les parties prenantes.

Par ailleurs, au cours de la semaine européenne de la mobilité en septembre 2019, ils vont organiser les assises de la mobilité dans la région Saar-Lor-Lux.

Enfin, ils sont également candidat au futur Comité de coopération transfrontalière.

Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM)

Jean PEYRONY, Directeur général de la MOT, introduit la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) dont le siège est à Paris et qui a rejoint le réseau ce jour sans pouvoir être présente. La FFCAM gère entre autre plus de 120 refuges et chalets de montagne. Elle confie à la MOT une étude juridique dans le cadre du projet européen POCTEFA "ENTREPYR II" sur l'emploi des nouvelles technologies dans les Refuges de montagne des Pyrénées.

2. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 22 mai 2018

Le compte-rendu de l'Assemblée générale 2018 est adopté à l'unanimité.

4. Rapport d'activité 2018

Les éléments du Rapport d'activité 2018 qui figure dans le dossier et qui a été envoyé aux membres de la MOT préalablement à l'Assemblée générale en version électronique, ne sont pas repris en détail. Ils ont été présentés en grande partie lors du Conseil d'orientation du même jour.

Jean PEYRONY fait remarquer le grand travail réalisé par l'équipe de la MOT concernant la mise en page du rapport. Réel outil de communication, le Rapport d'activité a pour la première année été réalisé entièrement en interne.

cf. Pour plus de détails, voir le Rapport d'activité 2018 de la MOT.

5. Rapport financier 2018

Résultats de l'exercice 2018

Michel CHARRAT, Trésorier de la MOT, présente les comptes de l'exercice 2018. L'année 2018 a permis un résultat positif et montre une situation financière saine. Le trésorier constate un résultat excédentaire de 11 216 euros. Le Bureau propose d'affecter l'excédent de l'année 2018 au compte des reports de l'association.

Il tire quelques conclusions de cette année 2018, qui a été marquée par deux départs, celui d'Olivier DENERT, secrétaire général, qui sera remplacé à partir de la mi-avril 2019 et d'Alexandra LAFONT, chargée de mission, remplacée dès novembre 2018 par Raffaele VIAGGI. Il y a 5 nouveaux adhérents pour deux adhérents sortants. Cette année, le budget total était inférieur de 2% par rapport au budget prévisionnel.

Rapport du Commissaire aux comptes

Michel CHARRAT présente le rapport du Commissaire aux comptes. Le rapport certifie que les comptes sont réguliers et sincères, donnent une image fidèle de l'association à la fin de cet exercice. Il n'y a pas d'observations à formuler sur la concordance des comptes annuels.

6. Débat et vote sur les rapports présentés (dont affectation du résultat de l'année 2018)

Débat et vote

Le Rapport d'activité de l'année 2018 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale.
Le Rapport financier de l'année 2018 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale.
Le Rapport du Commissaire aux comptes est adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.
L'Assemblée générale décide d'affecter :
- L'excédent de l'exercice 2018 (11 216 €) au compte de report à nouveau du bilan de l'association.

7. Présentation du programme de travail 2019 par Jean PEYRONY, Directeur général de la MOT - débat et vote

Jean PEYRONY présente le programme de travail 2019 qui s'inscrit dans le programme triennal 2018-2020. Le programme de travail 2019 se veut être un outil pour le partenariat entre l'équipe technique, les adhérents locaux et régionaux sur les frontières et les partenaires nationaux et européens. Il est présenté pour la première fois sous forme d'un tableau, reprenant les axes du programme triennal, et a fait l'objet d'une consultation des membres du réseau.

cf. pour plus de détails, voir le programme de travail 2019 de la MOT.

Débat et vote

L'Assemblée générale valide le programme de travail 2019.

8. Présentation du budget 2019 et du barème des cotisations 2020 par Michel CHARRAT - débat et vote

Le Budget

Michel CHARRAT présente le budget prévisionnel de l'année 2019. Ce budget est présenté en hausse de 3% par rapport à 2018. Il précise que le budget prévisionnel 2019 se caractérise par l'équilibre entre recettes et dépenses : Le budget s'élève à 1 165 394 euros pour les recettes et 1 165 335 euros pour les dépenses.

Le Barème des cotisations

Michel CHARRAT présente le barème des cotisations pour l'année 2020, dont les montants restent identiques. Une nouvelle catégorie « Organisation européenne / internationale » est introduite à hauteur de de 3 300 €.

Débat et vote

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le budget 2019 et le barème des cotisations 2020.

9. Allocution de clôture

Serge MORVAN, Commissaire général à l'égalité des territoires (CGET)

Serge MORVAN excuse Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de son absence, et remercie la MOT pour l'organisation du présent évènement, ainsi que les équipes et collaborateurs impliqués.

La MOT est un outil incontournable de soutien à la coopération transfrontalière en France et dans le monde. La DATAR et la Caisse des Dépôts se trouvent à l'origine de la création de la MOT. Ils ont créé cette plateforme unique, ce réseau des acteurs français et européens, cette belle structure proposant une expertise reconnue en France, en Europe, ainsi que par les institutions européennes.

Il s'agit de dépasser les frontières pour que les citoyens puissent vivre mieux. Aujourd'hui, il y a environ 370 000 travailleurs frontaliers français qui partent travailler chez les pays voisins et 37 000 frontaliers étrangers qui viennent en France. Les flux sont quotidiens et font état d'une interdépendance économique mais aussi d'une relégation sociale certaine. Ces enjeux doivent faire l'objet d'actions coordonnées. De nouvelles ambitions pour la coopération transfrontalière doivent émerger. Il faut arriver à se coordonner comme le montre le territoire du Grand Genève aujourd'hui.

L'Union européenne est également un partenaire important pour le développement de la coopération transfrontalière, notamment via les programmes européens. Elle maintient cet objectif de coopération transfrontalière dans les propositions de règlements de mai 2018 pour la période 2021-2027. La Commission européenne souhaite même aller plus loin avec le règlement ECBM¹ à l'élaboration duquel la MOT a pris une part importante.

Le Premier ministre français et Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, souhaitent que les collectivités territoriales conservent une place déterminante dans les programmes européens. L'attache nationale à cette politique de cohésion a été réitérée au séminaire de Besançon.

Il souligne la dimension territoriale de la future politique de cohésion. Les régions qui le souhaitent pourront aller plus loin, et à la thématique urbaine qui existait auparavant se sont ajoutées une thématique rurale et une thématique ré-industrialisation. Il s'agit de la proposition initiale sur laquelle vont se prononcer le Conseil, le Parlement et le Comité européen des Régions.

Les 3 schémas de coopération transfrontalière (SCT) à venir pour la fin 2019, les SRADDET², les programmes Interreg, les schémas régionaux dans le domaine économique etc., sont autant d'opportunités de co-développement dynamique avec nos voisins. Le traité d'Aix-la-Chapelle a renforcé la coopération franco-allemande : il contient un chapitre dédié à la coopération transfrontalière. D'autres frontières peuvent s'en inspirer. La création de la Communauté Européenne d'Alsace (CEA) a été validée fin 2018 : le projet de loi prévoit des compétences de coopération transfrontalière avec l'Allemagne et la Suisse. La stratégie Macro-régionale alpine sera sous présidence française en 2020, il y a une orientation de coopération transfrontalière à y donner.

En résumé, tous les ingrédients européens et nationaux sont réunis ; il ne reste plus qu'à mettre en place une coordination interministérielle et avec les collectivités territoriales. Le CGET a commencé à y réfléchir avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il invite la MOT à y participer. La réflexion sera menée via des feuilles de route par frontière et une approche territoriale intégrée (déjà préfigurée en franco-allemand). Le Brexit permet de voir que les frontières maritimes évoluent aussi, plutôt positivement malgré le contexte.

La future Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) sera une agence du troisième type. Sa création découle du constat que beaucoup de territoires n'y arrivent pas avec les moyens existants et le soutien actuel de l'Etat (et des moyens d'échanges existants). Serge MORVAN présente deux constats de la situation actuelle des territoires :

¹ Proposition de règlement publié en mai 2017 relatif à la création d'un mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier

² Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

- 1) Beaucoup de territoires n'ont pas les moyens humains et financiers de monter leurs projets (ingénierie).
- 2) Beaucoup trop de règles et de normes sont bloquantes, et les territoires ont du mal à s'y retrouver. L'Etat lui-même s'appuie sur ces normes pour expliquer aux élus pourquoi ils ne peuvent pas agir.

Il reconnaît que les réponses de l'Etat ne sont pas optimales lorsqu'il s'agit d'indiquer les moyens et les outils mis à la disposition par l'Etat et que les territoires peuvent utiliser. Ces moyens sont nombreux : la Banque des Territoires, l'ADEME³, l'ANAH⁴, l'ANRU⁵, Business France, Atout France etc. Il existe de multiples interlocuteurs qui ne parlent pas systématiquement d'une même voix, ni ne disposent des mêmes techniques d'intervention. L'Etat doit parler d'une voix cohérente, fiable et unique. L'action de l'Etat doit être simplifiée, les opérateurs coordonnés et l'ingénierie au service des collectivités territoriales assurée.

Une première option aurait été de fusionner toutes ces agences avec le CGET, mais cela aurait bloqué l'action et l'expertise à fournir durant 10 ans, le temps de mettre en place le nouveau système. Par conséquent, c'est la voie de l'intégration partielle qui a été choisie : le CGET, l'EPARECA, l'Agence du numérique et la fédération partielle des autres agences dont le pilotage sera assuré par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Le transfrontalier doit figurer dans le programme de celle-ci en tant que domaine transversal (pas uniquement rural ou encore de montagne etc.).

Il évoque enfin la proposition de loi en cours d'examen en commission mixte paritaire. S'il y a désaccord cela ne pourrait porter que sur la gouvernance de la future agence. L'Assemblée Nationale et le Sénat ont déjà voté à une large majorité en faveur de la création de l'agence.

Jacques CHAMPAGNE DE LABRIOLLE, Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions frontalières au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères explique que son ministère va dans la même direction pour les mêmes raisons. Tous les pays étrangers ont des fonctionnements différents. Il faut que cela fonctionne en France, sinon les pays voisins ne suivront pas.

Pour lui, il s'agit d'un dispositif qui doit permettre à la France de rattraper son retard. La France a perdu beaucoup de terrain en termes de compétitivité et d'attractivité en transfrontalier. Pour le ministère c'est très important.

Christian DUPESSEY, Président d'Annemasse Agglo, précise que Serge MORVAN a expliqué une situation que les élus peuvent également décrire. L'Etat doit parler d'une voix cohérente. Il est très important que l'ANCT soit facilitatrice. Puis les territoires transfrontaliers ont besoin de voir favorisée l'expérimentation. Si les territoires la demandent, la réponse est souvent négative, car il y a toujours un détail qui ne fonctionne pas. Par exemple, nous ne savons pas comment employer des formateurs suisses dans la formation des infirmiers côté français (bien que Genève soit favorable).

Serge MORVAN explique que l'ANCT sera au service des préfets et des sous-préfets qui sont « la cheville ouvrière » de l'Etat. Il s'agira d'une agence qui se veut déconcentratrice et décentralisatrice pour les décisions (différentes compétences à coordonner). Nous avons plus de mal à convaincre l'Etat central que les pouvoirs déconcentrés et décentralisés.

Robert HERRMANN salue l'assemblée et souhaite aux acteurs des différents niveaux beaucoup de réussite dans leurs travaux transfrontaliers. **Il remercie Brigitte KLINKERT, Présidente du Département du Haut-Rhin pour sa proposition d'organiser la 23^{ème} Assemblée générale de la MOT en 2020 à Colmar.**

³ L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

⁴ L'Agence nationale de l'habitat

⁵ L'Agence nationale pour la rénovation urbaine